



**Avis des délégations SUD-Solidaires et CGT sur le
projet de déploiement des nouveaux modes
d'organisation du travail et du bureau partagé
au sein de BPCE-IT**



17 février 2022

Les élu-es SUD-Solidaires et CGT en réponse à l'information-consultation présentée au CSE du 16/12/2021 sur le projet de déploiement des nouveaux modes d'organisation du travail et du bureau partagé au sein de BPCE-IT remettent ce jour leur avis motivé.

Les élu-es SUD-Solidaires et CGT relèvent le point positif suivant :

Le déploiement du travail hybride sur l'ensemble des sites et la montée en puissance du télétravail a pour effet de diminuer l'empreinte carbone globale de BPCE-IT (moins de déplacements, moins de besoins de constructions de bureaux).

Cependant de nombreux points négatifs apparaissent dans ce projet, parmi lesquels :

- Les retours des salarié-es qui sont sur les sites ayant fait l'objet de l'expérimentation du bureau partagé sont globalement très défavorables comme le montrent les résultats des questionnaires « à chaud » présentés au CSE : ces questionnaires menés au lendemain des déménagements pointent déjà des problèmes d'isolation phoniques, de respect de la confidentialité, de compatibilité avec les matériels existants. Des inquiétudes ou des questionnements portent également sur la sécurité des sites et les capteurs de présence. D'une façon générale, ce qui ressort des retours que nous avons eu est le sentiment d'une nouvelle dégradation des conditions de travail.
- Les réponses que la direction a apportées aux questions de SUD (et de l'Unsa) sont parfois en contradiction avec le dossier d'information consultation : par exemple le taux de 0,7 postes de travail collaboratifs annoncé dans le dossier pour les espaces collaboratifs ou alternatifs n'est plus que de 0,3 sur Paris Odyssey dans la réponse à la question n°2 de SUD, et en moyenne est plus proche de 0,5 que de 0,7. D'autre part, ce taux de 0,7 espaces collaboratifs par salarié-e qui est la norme du projet Well, ne nous semble pas adapté à certain de nos métiers comme la Production à BPCE-IT.
- Ces chiffres montrent par ailleurs une densification des espaces individuels et collectifs puisqu'avec un taux global de postes de travail proche de celui actuel (0,6 + 0,5), la réponse à la question n°10 de SUD montre une diminution de 40% des surfaces de bureaux sur les sites ayant participé à l'expérimentation. Sur le site de Nouveau Bercy, la surface est inchangée mais avec 893 utilisateurs (internes et externes) venus de Paris - Odyssey.
- L'accord Communauté BPCE qui a permis le démarrage du projet de bureau partagé n'est pas respecté à plusieurs titres : tout d'abord le taux de 0,6 postes de travail individuels par salarié-e annoncé dans l'accord, et qui ne devait être qu'un objectif cible à atteindre progressivement, a finalement été mis en place dès le départ des premières « expérimentations » et n'a jamais été remis en cause. Quant aux prétendues expérimentations, les deux premières, sur Paris et Lyon, ont été en fait une mise en œuvre massive sur deux des plus gros sites de BPCE-IT. Par ailleurs, le CSE est tenu de remettre aujourd'hui un avis sur le projet de déploiement du dispositif sans disposer des retours d'expériences et donc, sans savoir quelles conclusions seront tirées des expérimentations.



**Avis des délégations SUD-Solidaires et CGT sur le
projet de déploiement des nouveaux modes
d'organisation du travail et du bureau partagé
au sein de BPCE-IT**



17 février 2022

Enfin, les IRP devaient être associées à celles-ci, aux termes de l'article I-1-3 de l'accord Communautaire, en amont de l'information-consultation, ce qui n'a pas été le cas.

- L'accord Communautaire offrant la possibilité de recourir à des tiers-lieux, mais sans en préciser les modalités, la direction en a profité pour utiliser des espaces dits de « coworking » après la fermeture des sites de l'IA et de SQY sans reconnaître ces espaces comme des sites BPCE-IT. Cela pose un problème de proximité avec la médecine du travail et les Assistantes-Sociales du Travail, puisque ces services sont arbitrairement localisés à Paris et à Charenton. Cela constitue selon nous une inégalité de traitement entre les sites.
- À la lecture des réponses de la direction aux questions de SUD-Solidaires n° 4 et 5, il apparaît que les solutions aux problèmes de bruit sur les sites pilotes et les solutions envisagées de cloisons séparatrices sont encore à l'état d'étude à Nouveau-Bercy (Charenton) par Workplace.
- Rappelons à propos des nuisances sonores que le cabinet d'expertise Aequitis, s'appuyant sur une étude de l'INRS, recommandait en mai 2021, dans son rapport remis au CSE sur le projet Campus Paris, de ne pas être en dessous de 7m² par position de travail, ce qui n'est pas le cas sur Nouveau Bercy et à Paris Odyssey (5^{ème} étage).
- La question des matériels spécifiques et de leur conservation par les salarié-es qui en disposent actuellement, question abordée en réunion de CSSCT, n'a pas été clarifiée durant l'information consultation, et en tout état de cause la réponse à la question 11 de l'Unsa nous semble inacceptable : faire intervenir le management et l'immobilier pour décider de l'attribution ou non d'une position prioritaire ou réservée, en plus des interlocuteurs légitimes que sont la Médecine du Travail et les RRH, nous semble excessif.
- Le rythme de déploiement du bureau partagé sur la quasi-totalité des sites d'ici à la fin de l'année nous paraît particulièrement rapide, et inapproprié en regard du contexte sanitaire. En effet, rappelons que ces derniers mois les taux élevés de contamination au Covid19 sur les sites de Lyon et de Nouveau-Bercy (Charenton) ne sont sans doute pas étrangers au fait qu'ils aient été basculés en bureaux partagés en pleine pandémie.
- En ce qui concerne le calendrier de l'information-consultation, outre les informations manquantes déjà mentionnées plus haut, il est dommage que le CSE doivent rendre un avis sur ce projet sans avoir connaissance du retour de la CSSCT et des résultats des enquêtes à froid sur les sites pilotes, qui ne seront connus au mieux qu'en mars prochain pour le site de Campus Paris.

Compte tenu de ce qui précède les délégations SUD-Solidaires et CGT remettent **un avis défavorable** sur ce projet de déploiement des nouveaux modes d'organisation du travail et du bureau partagé au sein de BPCE-IT.



**Avis des délégations *SUD*-Solidaires et CGT sur le
projet de déploiement des nouveaux modes
d'organisation du travail et du bureau partagé
au sein de BPCE-IT**

17 février 2022



Les délégations *SUD*-Solidaires et CGT formulent en outre les demandes suivantes :

- Que les salarié-es puissent, sur la base du volontariat, bénéficier de 3 jours de télétravail par semaine, ce que permet l'accord Communauté BPCE avec une gestion des jours de télétravail au trimestre et non au mois.
- Que la direction prenne en compte les problèmes remontés dans les avis remis par le CSE et tienne compte des retours d'expérience avant de déployer le projet sur d'autres sites. En particulier, nous relevons les points de vigilance suivants : nuisances sonores, insuffisance de confidentialité dans les espaces de travail, déficit de communication sur la mise en place du projet et des outils, problème de densité excessives sur les plateaux comme par exemple à NB et Odyssey 5^{ème} étage ...
- En conséquence, les délégations *SUD*-Solidaires et CGT demandent à la direction de décaler le déploiement du bureau partagé sur les sites restants le temps d'effectuer une étude complète de ces problèmes et un retour au CSE.